

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE**  
**SAINTE AGATHE DES MONTS**

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2020 à 18 h 00, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu à l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

**Présence :**

Frédéric Broué  
Denis Chalifoux  
Charette Daniel  
Chantal Gauthier

Jean Léo Legault  
Grant MacKenzie  
Marc Tassé

**Absences :**

Sylvain Marinier

**1. Ouverture de la séance**

Étant donné les décrets 177-2020, 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020 et 509-2020 établissant un état d'urgence sanitaire au Québec et l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, lesquels permettent à toute municipalité de siéger à huis clos et autorisent les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, la séance ordinaire se tient à huis clos et par vidéoconférence à laquelle tous les élus participent.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière; il est 18 h 05.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

**AG2020-05-04**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU** que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**3. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)**

**ADMINISTRATION**

**AG2020-05-05**

**4. Adoption des procès-verbaux des séances précédentes**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Règlement numéro 2008-AG-018 décrétant les règles applicables au fonctionnement de l'agglomération de*

Initiales	
Maire	Greffier

*Sainte-Agathe-des-Monts*, sous réserve de quelques exceptions le conseil d'agglomération a délégué au conseil ordinaire de la municipalité centrale tous les actes relevant de sa compétence dont celui d'approuver les procès-verbaux ;

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'agglomération tenues précédemment a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent les approuver et qu'en conséquence la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**, dans l'exercice des compétences d'agglomération, d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'agglomération des 5 et 12 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**AG2020-05-06**

**5. Calendrier des séances du conseil d'agglomération - Modification - Année 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté les dates des séances ordinaires du conseil d'agglomération pour l'année 2020 par la résolution numéro AG2019-11-27 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite ajouter une séance ordinaire le 7 juillet 2020 à 19 h 00 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de modifier les dates et heures des séances ordinaires ;

Il est proposé

**ET RÉSOLU**

1. de modifier le calendrier 2020 comme suit :
  - 19 mai 2020, à 18 h 00
  - 7 juillet 2020, à 19 h 00
  - 22 septembre 2020, à 19 h 00
  - 15 décembre 2020, à 19 h 00
  - 18 décembre 2020, à 12 h 00
2. qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**TRÉSORERIE**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**RESSOURCES HUMAINES**

**TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE**

**LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS**

Initiales	
Maire	Greffier

## SÉCURITÉ INCENDIE

## AFFAIRES NOUVELLES

### PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

AG2020-05-07

#### 6. Levée de la séance

Il est proposé

**ET RÉSOLU** de lever la séance. Il est 18 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

La greffière,  
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier